

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 FEVRIER 2018 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATÉ Catherine, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, M. LERICHE Bruno, Mme PARENT Gaëlle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIOT Martine, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. KARAYANOGLU Roger, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme VILCHEZ Corinne, M. JULIEN Jérémy, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : Mme VILCHEZ Corinne à Mme BALITOUT Hélène, M. JULIEN Jérémy à M. LETOFFE Jean-Guy, Mme LISOWSKI Thérèse à Mme BILLOIR Suzanne.

Absent : M. POLUS Luc

Secrétaire de séance : M. KARAYANOGLU Roger.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 22 décembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée, l'autorisation de reporter le point 2 de l'ordre du jour. Celui-ci nécessitant quelques précisions, il paraît donc judicieux de le reporter à un prochain conseil.

Les membres du Conseil n'y voyant aucune objection, la séance peut débuter.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2017-175	Monsieur et Madame CALMELS	ZH 10	14 780 m ²
2017-176	Consorts DUMARS	ZB 9	10500 m ²
2017-177	Consorts COURBOIN	ZH 11 ZH 13 ZB 2 en partie ZB 8 en partie ZB 5 en partie	189 970 m ²
2017-178	Consorts BREHON	ZH 12	12 979 m ²
2018-002	Madame SLOWACK-BLAISE	AD 76	266 m ²
2018-003	SCI SAINTENOY VERBRUGGHE	AI 103 AI 104	140 m ² 218 m ²
2018-005	Monsieur Emmanuel LAFONT	AO 135 AO 30 AO 134	678 m ² 2 429 m ² 706 m ²
2018-006	Madame Yvette JOOS	AI 168 AI 169	926 m ² 25 m ²
2018-007	Monsieur Jean-Pierre ZAWADKI	AH 148	1 347 m ²
2018-008	Monsieur Bertrand GODFRIN	BF 65	1 487 m ²

N ° 2017-174 : Acceptation du solde de trésorerie Association Boule Ferrée Ribécourtoise 53.75 €.

I- ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Signature d’une convention tripartie CC2V/Commune de Ribécourt-Dreslincourt/Commune de Pimprez pour l’entretien hivernal de la voie de desserte industrielle - Délib n° 2018-009 :

Dans le cadre de l’utilisation de la voie de desserte industrielle située sur les territoires de la commune de Ribécourt-Dreslincourt et de Pimprez, il apparaît opportun d’établir une convention tripartie entre le gestionnaire la CC2V et les communes de Pimprez et de Ribécourt-Dreslincourt pour organiser l’entretien, le salage et le déneigement de cette voie lors de la survenance d’aléas climatiques durant la période hivernale. La commune de Ribécourt-Dreslincourt étant équipée des moyens humains et techniques, cette dernière se chargera d’effectuer les actions nécessaires pour maintenir en bon état d’utilisation la voie et permettre le transit des camions ainsi que des véhicules légers utilisant cet axe. Par souci d’équité, l’ensemble des prestations réalisées seront chiffrées et le coût sera pris en charge équitablement entre la Commune de Pimprez et celle de Ribécourt-Dreslincourt.

Le conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution de ladite convention et des prestations afférentes.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 – Demande d’ouverture jours fériés 2018 du magasin E. Leclerc :

Ce point a été ajourné.

II- FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

3 – Compte administratif 2017 – budget communal - Délib n° 2018-010 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BONNETON André délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2017, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés	104 637,33 €			968 271,66 €	104 637,33 €	968 271,66 €
Opérations de l'exercice	2 422 214,87 €	1 929 015,53 €	5 144 470,21 €	5 700 595,88 €	7 566 685,08 €	7 629 611,41 €
TOTAUX	2 526 852,20 €	1 929 015,53 €	5 144 470,21 €	6 668 867,54 €	7 671 322,41 €	8 597 883,07 €
Résultat de Clôture	597 836,67 €			1 524 397,33 €		926 560,66 €
Restes à réaliser	1 028 249,00 €	152 690,00 €			1 028 249,00 €	152 690,00 €
TOTAUX CUMULES	3 555 101,20 €	2 081 705,53 €	5 144 470,21 €	6 668 867,54 €	8 699 571,41 €	8 750 573,07 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 473 395,67 €			1 524 397,33 €		51 001,66 €

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

4 – Compte de gestion 2017 – Budget communal - Délib n° 2018-011 :

Le compte de gestion 2017 du Trésorier est identique au compte administratif.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5 – Reprise définitive des résultats 2017 - Délib n° 2018-012 :

Le résultat de l'exercice écoulé de la Commune peut être repris définitivement de la façon suivante au budget primitif 2017 :

Montant en fonctionnement	Montant en investissement
1 524 397,33€	-597 836,67 €

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 de la commune devra être effectuée vers la section d'investissement du budget primitif 2018 (article 1068), conformément à la M14. Le reste de cet excédent sera reporté au 002.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE 2016 (POUR INFO)	DE L'EXERCICE 2017
AFFECTATION	2 332 759,66 €	1 524 397,33 €
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	1 364 488,00 €	1 473 396,00 €
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	968 271,66 €	51 001,33 €
- Excédent ou déficit d'investissement (RI ou DI)	-104 637,33 €	- 597 836,67 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Fiscalité directe locale 2018 – vote des taux - Délib n° 2018-013 :

Les bases prévisionnelles 2018 ne nous sont pas encore parvenues le jour de la réunion du Conseil Municipal.

Les taux sont restés constants depuis 2012. En 2017, les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la CFE ont diminuées. En conséquence, la commune a perdu 95 000€ de contributions directes par rapport à 2016.

En l'absence d'éléments concrets fournis par les services fiscaux, il est proposé de retenir une augmentation rationnée de 1% des taux pour éviter une augmentation trop importante dans les années à venir.

	Taux 2017	Base 2017	Recettes 2017	Taux 2018 + 1%	Base 2017	Recettes attendues
Taxe d'habitation	20,37%	3 632 138,00 €	739 866,51 €	20,57%	3 632 138,00 €	747 265,18 €
Taxe foncière (bâti)	21,47%	5 516 325,00 €	1 184 354,98 €	21,68%	5 516 325,00 €	1 196 198,53 €
Taxe foncière (non bâti)	67,61%	37 500,00 €	25 353,75 €	68,29%	37 500,00 €	25 607,29 €
CFE	17,14%	4 674 267,00 €	801 169,36 €	17,31%	4 674 267,00 €	809 181,06 €
		TOTAL	2 750 744,60 €		TOTAL	2 778 252,05 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Subventions aux associations 2018 - Délib n° 2018-014 :

BENEFICIAIRES		Prévisions 2017	Versé en 2017	Propositions 2018	Réserve 2018
ENS2D	ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	300 €	300 €	300 €	0 €
1	COLLEGE DE MARLY associat° sportive	300 €	300 €	300 €	
	AUTRES SERVICES ENSEIGNEMT	25 876 €	23 436 €	25 229 €	0 €
E1	Subvention Coopé. Ecole A. BRIAND : voyage + arbre Noël	4 042 €	4 042 €	3 810 €	
	" : projet pédagogique	6 960 €	4 520 €	6 560 €	

E3	Subvention Copé. Ecole J. HOCHET : voyage + arbre Noël	2 137 €	2 137 €	2 323 €	
	" : projet pédagogique	4 580 €	4 580 €	4 000 €	
E4	Subvention Coopé. Ecole H. MICHEL : voyage + arbre Noël	2 997 €	2 997 €	3 136 €	
	" : projet pédagogique	5 160 €	5 160 €	5 400 €	
S5	SPORTS	20 910 €	20 258 €	17 965 €	2 289 €
2	AEROMODELISME	531 €	531 €	531 €	
3	BADMINTON CLUB DE RIBECOURT	305 €	305 €	305 €	
4	BOULE FERREE RIBECOURTOISE	856 €	856 €	EN SOMMEIL	
5	CLUB ZAMATTIO	778 €	778 €		778 €
6	GYM TONIC	650 €	650 €	650 €	
7	KARATE SHOTOKAN	1 027 €	1 027 €	1 027 €	
8	PETANQUE CLUB	1 019 €	1 019 €	1 019 €	
9	RANDONNEURS DU SAUSSOY	300 €	300 €	500 €	
10	RIBECOURT ESCALADE	300 €	300 €	300 €	
11	U.S.R. TENNIS	500 €			500 €
12	U.S.R. TENNIS DE TABLE	1 011 €	1 011 €		1 011 €
13	U.S.R FOOTBALL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
14	US JUDO	1 161 €	1 161 €	1 161 €	
15	U.S.R. VOLLEY-BALL	1 666 €	1 666 €	1 666 €	
16	QI GONG ZEN	152 €	152 €	152 €	
17	COMPIEGNE SPORTS CYCLISME	350 €	350 €	350 €	
18	WOLFITNESS	152 €		152 €	
19	RAS RAQUEL	152 €	152 €	152 €	
03	ACTIONS EN FAVEUR ENFANCE & ADOLESCENCE				
04	ACTIONS EN FAVEUR PERSONNES EN DIFFICULTE	456 €	456 €	304 €	152 €
20	SECOURS CATHOLIQUE	152 €	152 €		152 €
21	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS CREIL	152 €	152 €	152 €	
22	LE FIL D'ARIANE	152 €	152 €	152 €	
BENEFICIAIRES		Prévisions 2017	Versé en 2 017	Proposi- tions 2 018	Réserve 2 018
05	AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	1 360 €	1 208 €	752 €	608 €
23	ASS. FR. SCLEROSES EN PLAQUE	152 €	152 €		152 €
24	CROIX ROUGE COMPIEGNE	152 €	152 €		152 €
25	LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DE L'OISE	152 €	152 €	152 €	
26	VAINCRE LES MALADIES LYSOSO- MALES	100 €	100 €	100 €	
27	FNATH "association des accidentés de la Vie"	152 €			152 €
28	BANQUE ALIMENTAIRE	500 €	500 €	500 €	
29	TELETHON	152 €	152 €		152 €
06	SERVICES EN FAVEUR DES PER- SONNES AGEES	1 415 €	1 415 €	0 €	1 415 €
30	ABEJ COQUEREL	500 €	500 €		500 €
31	LES JOYEUX ANCIENS	915 €	915 €		915 €
08	AIDES A LA FAMILLE	46 602 €	46 602 €	37 152 €	450 €
32	ASDAPA Ass Aide et Soins à domicile aux personnes âgées	450 €	450 €		450 €
33	CCAS	46 000 €	46 000 €	37 000 €	
34	VIE LIBRE	152 €	152 €	152 €	
09	AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	34 064 €	33 622 €	33 532 €	1 400 €
35	CHASSE DE DRESLINCOURT (SO- CETE DE)	152 €	152 €	152 €	
37	CLUB LEO LAGRANGE	1 029 €	1 029 €	1 029 €	
38	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	28 000 €	28 000 €	28 000 €	

39	DETENTE 2000	305 €	305 €	305 €	
40	FEVES COLLECTOR	152 €	152 €	152 €	
41	MEDAILLES MILITAIRES	152 €	152 €	152 €	
42	OISE ALZHEIMER	152 €	152 €	152 €	
43	PALETTE ET PINCEAUX	305 €	305 €	305 €	
44	RE-AGIR	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
45	RESONNANTE (LA)	1 400 €	1 400 €		1 400 €
46	SI ON CHANTAIT ... À RIBÉCOURT	152 €	152 €	152 €	
47	TROPHEE DE LA VILLE (versé sur l'exercice suivant)	223 €	223 €	223 €	
48	UMRAC Union des mutilés résistants et anciens combattants	600 €	600 €	600 €	
	Provision	442 €			1 310 €
	TOTAL	130 983 €	127 297 €	115 234 €	6 314 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 – Budget primitif 2018 – Commune - Délib n° 2018-015 :

Le budget primitif 2018 de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 643 326,00 €	5 643 326,00 €
Section d'investissement	3 658 928,00 €	3 658 928,00 €
TOTAL	9 302 254,00 €	9 302 254,00 €

Le détail du budget est consultable en mairie sur simple demande.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9- Matériel moins de 500 € – Délib n° 2018-016 :

Les matériels inscrits aux chapitres 20 et 21 du budget primitif feront l'objet d'une délibération spécifique pour récupérer la TVA.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Contrat S.P.A. – Information :

La convention signée avec la S.P.A. arrive à terme le 31 décembre 2017.

Il est proposé de signer un contrat de prestation de service de fourrière avec la SPA.

Celui-ci prévoira notamment les dispositions suivantes :

Objet :

La S.P.A. S'engage à recevoir dans son refuge-fourrière sis 2 avenue de l'Armistice – 60200 COMPIEGNE les chiens et chats en état d'errance ou de divagation qui lui seront amenés uniquement par les services municipaux habilités et désignés par le Maire de la commune, la gendarmerie, la police, les pompiers, les particuliers avec un ordre de mise en fourrière de la Mairie.

Durée de la convention :

Le présent contrat est conclu pour la période d'une année, à compter du 1er janvier 2018, renouvelable deux fois un an.

Rémunération des prestations :

En contrepartie des services apportés par la Société Protectrice des Animaux, la Commune versera annuellement le montant forfaitaire de 4 650€ TTC.

Le prix est ferme et non révisable.

Le montant pour les trois années s'élève à 13 950€. Le contrat pourra être conclu par le biais d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

11- Tarifs médiathèque 2018 – Délib n° 2018-017 :

Les abonnés de la médiathèque recevront une carte de lecteur avec laquelle ils pourront emprunter et retourner les documents. Cette carte sera gratuite lors du premier abonnement. Cependant en cas de perte ou détérioration, il est proposé de faire payer la nouvelle carte au lecteur.

Les abonnés auront également la possibilité d'imprimer ou de copier des documents.

Les tarifs de la médiathèque sont fixés comme suit :

	Jeunes (- de 15 ans)	Adultes (Ribécourt-Dreslincourt)	Adultes (Hors com- mune)
Adhésion livres	1,00 €	4,00 €	6,00 €
Adhésion livres et multimédia	2,00 €	8,00 €	12,00 €
Vente de livre		0,50 €	
Rachat cartes perdues ou détériorées		5.00 €	
Coût copie A4 noir et blanc		0.20 €	
Coût copie A3 noir et blanc		0.40 €	
Coût copie A4 couleur		0.40 €	
Coût copie A3 couleur		0.80 €	

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 – Convention médiathèque et coopérative école Jean Hochet – Délib n° 2018-018 :

La coopérative de l'école Jean Hochet souhaiterait offrir aux élèves la possibilité de s'inscrire gratuitement à la médiathèque.

Pour ce faire, elle distribuera aux enfants des bons d'adhésion « livres et multimédia ». Chacun reste libre de s'inscrire dans un délai de deux mois. La coopérative payera à terme l'ensemble des bons remis à la médiathèque.

Il est donc proposé de signer une convention avec la coopérative Jean Hochet.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

13 - Règlement d'attribution des subventions communales – Délib n° 2018-019 :

Pour l'allocation des subventions aux associations la législation nous impose de déterminer des modalités de répartition.

Dans un souci de transparence et d'équité, il est proposé d'encadrer la répartition de ces subventions par d'un règlement d'attribution accompagné d'une demande de subvention.

Ce règlement comprend notamment :

- le type de demande : subvention de fonctionnement ou exceptionnelle
- les catégories d'associations

- les critères de choix
- la durée de validité des décisions
- le paiement

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : MME KONATE

14 - Bilan ALSH Toussaint et Programme vacances d'hiver– Information :

122 enfants ont fréquenté l'ALSH de Ribécourt-Dreslincourt du lundi 23 Octobre au vendredi 3 Novembre 2017. 31 enfants inscrits par rapport à l'ALSH TOUSSAINT 2016.

	Semaine 1 - 5 jours	Semaine 2 - 4 jours
moins de 6 ans	19	16
plus de 6 ans	83	61
TOTAL	102	77

- Nombre d'enfants maximum par semaine

Le thème de la session était « **Les apprentis sorciers** » et les activités étaient axées autour de ce thème (activités manuelles, sportives, culinaires, jeux).

Toutes les sorties et initiations proposées ont été adaptés à chaque tranche d'âge.

	Sorties réalisées et intervenants	Agés
Semaine 1	Piscine Aquaspace – Beauvais	4/13 ans
	Animation « Les indiens Sioux et Cheyennes » - Ribécourt-D	8/13 ans
	Parc de jeux de la Brunerie - Choisy au Bac	4/5 ans
Semaine 2	Cinéma CC2V - Thourotte	4/5 ans
	Initiation Giropod's – Ribécourt-Dreslincourt	6/13 ans
	Spectacle le magicien ventriloque – Ribécourt-Dreslincourt	4/13 ans

Nouveauté « Initiation Giropod's » : les enfants ont pu découvrir diverses activités, comme : Drift-trike électrique, E-trottinette, Hoverboard, Gyropode.

Programme vacances d'hiver :

Activités sportives, Ateliers créatifs et cuisine, bowling, soirée pyjama, cinéma, zumba, spectacle CC2V, labyrinthe d'Alice carnaval.

15 - Bilan Maison de Quartier Toussaint et Programme vacances d'hiver – Information :

Bilan Vacances de TOUSSAINT ET NOEL 2017

La Maison de Quartier a proposé :

- des animations/ateliers/sorties les mercredis et samedis après-midi (ateliers cueillette et cuisine, ateliers créatifs, jeux, pétanque, cross district, sortie familiale au marché de Noël de Noyon...)
- l'aide aux devoirs chaque soir après l'école (11 enfants y participent)
- une programmation par période de vacances scolaires (cinéma, marche nordique nocturne, bowling, laser, jeux, ateliers divers...)
- la participation aux activités de la commune (semaine bleue, activités avec l'ALSH, vente de bonbons au marché de Noël dont les bénéfices ont été versés à l'association « C'est Ke Du Bonheur » pour l'amélioration des conditions des enfants et adolescents hospitalisés, spectacle de

Noël de la Municipalité,)

- l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (sport, culture, ateliers, spectacles)
- Conseil Municipal Jeunes : un animateur participe aux projets.

Ont participé 18 enfants de 6/9 ans et 7 de 10/16 ans.

Programmation des Vacances d'Hiver

- Une sortie est prévue au musée VIVENEL pour 2 € par enfant visite+atelier.
- Carnaval
- Participation à la Zumba Kids organisée par le Conseil Municipal Jeunes
- Préparation de la session de juillet et de la Fête de l'été

Les activités de marche et randonnées (sous forme de Roadbook, Fléché Allemand, course d'orientation, carte suivie, marches à indic et suivi d'itinéraire) sont assez suivies par les jeunes malgré un effort conséquent demandé.

L'équipe tend à proposer aux jeunes un équilibre entre sorties dites « de consommation » et projets et activités demandant un effort ou une implication solidaire ou personnelle même si l'aspect ludique reste présent.

16 - Tarif activité Maison de Quartier – Délib n° 2018-020 :

Une sortie est prévue au musée VIVENEL.

Le tarif proposé est de 2 € par enfant, visite et atelier compris.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 - Convention PSU - garderie multiaccueil / CAF – Délib n° 2018-021 :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise propose de renouveler la convention de Prestation de Service Unique du 1/01/2018 au 31/12/2021.

La convention a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Les actions soutenues par les CAF visent à :

- Renforcer le développement de l'offre d'accueil de jeunes enfants en direction de toutes les familles et de tous les territoires ;
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires ;

La PSU est attribuée aux enfants jusqu'à leur 5 ans révolus.

Elle correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire dans limite d'un prix plafond fixé par la CNAF, déduction faite des participations familiales.

Les barème CAF est appliqué (ressources mensuelles par un taux d'effort avec plancher et plafond donné chaque année par la CNAF), ainsi que la fourniture de repas goûters et couches.

La subvention peut être attribuée pour un montant allant jusqu'à 120 000 € selon le taux d'occupation réalisé par la structure. (pour mémoire 116 450 € versé en 2016)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV – SPORT

Rapporteur : M. CALMELS

18 - Budget 2018 – Information :

Lors de la commission sport réunie le 15 février 2018, l'orientation budgétaire pour l'année 2018 a été présentée comme suit :

Bénéficiaires	Versées en 2017	Réserve 2017	Propositions 2018	Réserve 2018
AEROMODELISME	531,00 €		531,00 €	
BADMINTON	305,00 €		305,00 €	
BOULE FERREE	856,00 €		En sommeil	
CLUB ZAMATTIO	778,00 €		778,00 €	
GYM TONIC	650,00 €		650,00 €	
KARATE SHOTOKAN	1 027,00 €		1 027,00 €	
PETANQUE CLUB	1 019,00 €		1 019,00 €	
RANDONNEURS DU SAUSSOY	300,00 €		500,00 €	
RIBECOURT ESCALADE	300,00 €		300,00 €	
USR TENNIS	Pas de demande		Pas de demande	500,00 €
USR TENNIS DE TABLE	300,00 €		300,00 €	
USR FOOTBALL	10 000,00 €		10 000,00 €	
USR JUDO	1 161,00 €		1 161,00 €	
USR VOLLEY-BALL	1 666,00 €		1 666,00 €	
QI GONG ZEN	152,00 €		152,00 €	
COMPIEGNE SPORT CYCLISTE	350,00 €		350,00 €	
WOLFITNESS	152,00 €		152,00 €	
RAS RAQUEL	152,00 €		152,00 €	
TOTAL	19 699,00 €		19 043,00 €	500,00 €

MANIFESTATIONS ET FOURNITURES SPORTIVES 2018

INTITULE	ARTICLE	2017	2018	OBSERVATIONS
Equipements et Fournitures	60628	3 000,00 €	3 000,00 €	- Tatamis - Filets - Divers
Récompenses sportives	6232	480,00 €	480,00 €	
Compétitions d'envergure	6232	2 600,00 €	2 600,00 €	- Fête de l'été - Concours Clubs

Manifestations exceptionnelles	6232	1 000,00 €	7 000,00 €	- Cross scolaire - Challenge Cécile et René Martin etc... Ronde de l'Oise
TOTAL		7 080,00 €	13 080,00 €	

EQUIPEMENT – MATERIEL

- Traçage des terrains de stades René Martin, du Saussoy et Dreslincourt : 2 700 € coût peinture
- Toiture salle Laurent Paul : devis en cours
- Revêtement sol salle Laurent Paul et traçage : devis en cours

V – CULTURE / JEUNESSE

Rapporteur : MME BILLOIR

19 - Fonctionnement de la nouvelle médiathèque - Délib n° 2018-022 :

La commission culture et jeunesse s'est réunie le 23 novembre dernier afin de prévoir un mode de fonctionnement adapté aux besoins des futurs utilisateurs de la médiathèque.

Mme BILLOIR laisse Mme DENANT, responsable de la médiathèque, exposer le nouveau mode de fonctionnement de la structure.

Il est donc prévu d'ouvrir 5 jours par semaine au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi).

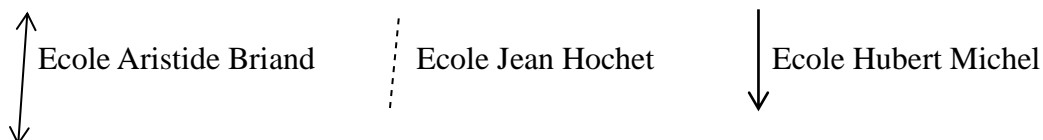
Le vendredi serait consacré au travail de préparation et à l'accueil de classes.

Il est envisagé d'ouvrir certains jours le midi et de fermer à 19H afin de toucher un plus large public.

Le planning prévisionnel des horaires pour l'année 2018 se présenterait donc comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
08h30 à 09h00	0,5	0,25	0,5	0,25	0,5	0,5
09h00 à 09h30	↕ 0,5	↕ 0,5	0,5	0,5	↕ 0,5	0,5
09h30 à 10h00	↘ 0,5	↘ 0,5	0,5	↘ 0,5	↘ 0,5	0,5
10h00 à 10h30	↗ 0,5	↗ 0,5	0,5	0,5	↗ 0,5	0,5
10h30 à 11h00	↘ 0,5	↘ 0,5	0,5	0,5	↘ 0,5	0,5
11h00 à 11h30	0,5	0,25	0,5		0,5	0,5
11h30 à 12h00	0,5		0,5		0,5	0,5
12h00 à 12h30						
12h30 à 13h00		0,5				
13h00 à 13h30		0,5				
13h30 à 14h00	0,5	0,5	0,5	0,25	0,5	0,5
14h00 à 14h30	↘ 0,5	0,5	0,5	↘ 0,5	↕ 0,5	0,5
14h30 à 15h00	↘ 0,5	0,5	0,5	↘ 0,5	↘ 0,5	0,5
15h00 à 15h30	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
15h30 à 16h00	↘ 0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
16h00 à 16h30	↘ 0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
16h30 à 17h00	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
17h00 à 17h30	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
17h30 à 18h00				0,5		
18h00 à 18h30				0,5		
18h30 à 19h00				0,5		

7,5 7,5 7,5 7,5 7,5 7,5



Heures de travail interne*	22,5
Heures ouverture public	22,5
	45

*Comprenant des heures pour recevoir les scolaires

Horaires ouverture / public	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			10h - 12h			10h - 12h
	15h - 17h30	12h30 - 17h30	14h - 17h30	15h - 19h		14h - 17h30

Horaires travail / personnels	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	8h30 - 12h	8h45 - 11h15	8h30 - 12h	8h45h - 11h	8h30 - 12h	8h30 - 12h
	13h30 - 17h30	12h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h45 - 19h00	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

20 - Programme prévisionnel des animations 2018 – Information :

Mme DENANT expose le programme prévisionnel de la médiathèque. 5 grands axes d'orientation ont conduit à la création d'une première ébauche de programme culturel :

- Favoriser les partenariats : pérenniser les anciens et en créer de nouveaux
- Donner une dynamique à la médiathèque / animer le lieu
- Développer la culture numérique : de manière pédagogique et ludique
- Valoriser les actions participatives
- Former et sensibiliser

Le programme culturel envisagé a pour objectif :

- De toucher tous les publics : de l'enfant au sénior
- De valoriser nos collections : livres, musique, jeux, films, numérique
- D'être en accord avec les temps forts nationaux, régionaux, départementaux (ex : fête de la musique...)
- De ponctuer l'année et non de se limiter à une grosse animation à un seul moment de l'année.
- De proposer des animations plus ou moins importantes : des animations régulières et d'autres ponctuelles sont prévues avec des coûts plus ou moins grands afin de respecter le budget alloué (4000 €)

21 - Convention CC2V pour l'hébergement de Picardie en ligne à la médiathèque - Délib n° 2018-023 :

Mme BILLOIR remercie Mme DENANT pour son intervention et poursuit sur l'ordre du jour. La commune a prévu au sein de la médiathèque Roland Florian un local destiné à accueillir le service numérique « Picardie en Ligne » porté par la CC2V et il est nécessaire de fixer les modalités de cet accueil (horaires, conditions d'accès, matériel à disposition, matériel hébergé, etc..).

Par conséquent, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CC2V.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VI – TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

22 - Etat d'avancement des travaux et aménagement de la médiathèque - Information :

Le bâtiment est achevé et les dernières réserves faites lors de la réception de travaux sont pratiquement toutes levées.

Le déménagement des livres de la bibliothèque vers la médiathèque a eu lieu mi-janvier et les agents de la bibliothèque se sont afférés à la mise en place des livres sur le nouveau mobilier qui équipe le bâtiment.

La médiathèque est équipée de matériel informatique neuf ainsi que de nouveaux équipements, tablettes, automate de prêts, etc... permettant de proposer de nouveaux services aux abonnés.

Au 05 février, jour de la commission travaux, il reste le paramétrage du nouveau logiciel ainsi que le transfert de la base de données des ouvrages à réaliser par les agents de la médiathèque sur les prochaines semaines.

23 - Etat d'avancement des travaux de construction de la Maison Médicale - Information :

Nous avons commencé les réunions de chantier en date du 9 janvier 2018 avec le maître d'œuvre ainsi que l'ensemble des entreprises afin de préparer au mieux leurs interventions.

Le terrassement a commencé ce jour et les travaux se poursuivront jusqu'à la fin du mois de septembre 2018, soit 8 mois de travaux qui seront amenés à évoluer en fonction des aléas et intempéries.

24 - Proposition du Budget 2018 – Information :

Lors de la commission travaux réunie le 05 février 2018, l'orientation budgétaire pour l'année 2018 a été présentée comme suit :

Proposition Budget Travaux 2018

Commune de Ribécourt-Dreslincourt – Services Techniques



Proposé par : P.POTET / L. DEGAUCHY

Site	Désignation des travaux	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
TOTAUX SERVICES TECHNIQUES		925 166,67 €	1 110 200,00 €	17 000,00 €	20 400,00 €
Travaux Neufs et Patrimoine Bâti		925 166,67 €	1 110 200,00 €	17 000,00 €	20 400,00 €
Patrimoine Scolaire		65 833,33 €	79 000,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €
Ecole Hubert Michel	Nettoyage et mise en peinture des façades + peintures intérieures	- €	- €	12 500,00 €	15 000,00 €
Ecole Hubert Michel	Remplacement jeux de cours maternelle	12 500,00 €	15 000,00 €	- €	- €
Ecole Jean Hochet	Mise aux normes WC Maternelle	23 333,33 €	28 000,00 €	- €	- €
Ecole Jean Hochet	Remplacement des menuiseries	30 000,00 €	36 000,00 €	- €	- €
Patrimoine Communal		722 666,67 €	867 200,00 €	4 500,00 €	5 400,00 €
Mairie de Dreslincourt	Accessibilité + rafraichissement	20 833,33 €	25 000,00 €	- €	- €
Salle Maurice Baticle	Réfection étanchéité toiture	13 333,33 €	16 000,00 €	- €	- €
Maison de quartier	Rafraichissement des locaux (peintures) (Régie)	- €	- €	3 333,33 €	4 000,00 €
Mairie de Ribécourt	Remplacement des stores à bandes	- €	- €	1 166,67 €	1 400,00 €
Mairie de Ribécourt	Réaménagements RDC + accessibilité PMR	75 000,00 €	90 000,00 €	- €	- €
Maison Médicale	Création de la maison médicale	588 500,00 €	706 200,00 €	- €	- €
Restauration scolaire	Réfection étanchéité toiture	25 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €
Patrimoine Sportif		136 666,67 €	164 000,00 €	- €	- €
Salle Laurent Paul	Réfection de la toiture + revêtement de sol	125 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €
Gymnase	Modification éclairage pour mur d'escalade	1 666,67 €	2 000,00 €	- €	- €
CYM	Modification éclairage salle 10x15 et grande salle	10 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €
Gestion des Paysages et Aménagement Urbain		- €	- €	- €	- €
VRD		- €	- €	- €	- €
Eclairage public et Aménagement Urbain		25 000,00 €	30 000,00 €	8 333,33 €	10 000,00 €
Resto du Cœur	Clôture (Régie)	- €	- €	4 166,67 €	5 000,00 €
Ateliers municipaux	Clôture (Régie)	- €	- €	4 166,67 €	5 000,00 €
Camion nacelle	camion nacelle	25 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €

VII – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

25 - Rétrocession d'un délaissé de voirie rue de la Colombe – Délib n° 2018-024 :

Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier et pour lesquelles existe un déclassement de fait, lorsque des rues, voies ou impasses ne sont plus utilisées pour la circulation, notamment à l'occasion d'une modification de tracé ou d'un alignement.

Il s'agit d'une exception au principe affirmé par l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

Une commune souhaitant procéder à la vente d'un délaissé de voirie, doit veiller à respecter les dispositions de l'article L112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées.

Il s'avère que la Commune a été sollicitée par Monsieur HAY demeurant rue de la colombe. Cette personne est importunée par les nuisances de moto-cross passant entre son habitation et celle de son voisin, Monsieur Coquin. Ce dernier ne souhaitant pas acquérir pour moitié ce délaissé de voirie, Monsieur Hay souhaite en faire l'acquisition seul.

Ce délaissé permettant d'accéder à une parcelle jouxtant un chemin communal, il convient de procéder au préalable à une enquête publique, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, et au bornage par un géomètre. (à la charge de la Commune)

Il est envisagé de rétrocéder la parcelle pour l'euro symbolique et de laisser les frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Toutefois, ce point fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VIII – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22H03.